

**Commune de GIGONDAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi quatorze janvier à dix huit heures ;**

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Véronique CUNTY, Claudine FARAVEL, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Thémis SOUCHIERE, Anik Vinay SOUCHIERE, Eric UGHETTO
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Jérôme BOUDIER à Michel MEFFRE, Caroline CHOCHOIS à Anik VINAY SOUCHIERE, Céline DRUT à Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT à Michel MAZALOUBAUD
Absent(es) :	Mathieu BOUTIERE, Frédéric HAUT

**Monsieur Eric UGHETTO** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**D2025\_05**

**Convention-cadre « Assistance et Conseil en organisation, ressources humaines et statutaires » CDG 84**

Le Maire informe l'assemblée que :

Le Centre de gestion de Vaucluse, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service des collectivités du département des prestations facultatives d'«Assistance et Conseil en Organisation, Ressources Humaines et Statutaires ».

Ces prestations sont actuellement les suivantes :

- **Conseil en organisation**
  - Etablissement de l'état des lieux
  - Réalisation d'un diagnostic et repérage des dysfonctionnements
  - Proposition d'une organisation cohérente et efficace
  - Mutualisation des services, fusion
- **Accompagnement d'une démarche GPEC**
  - Etudes statistiques RH
  - Elaboration de fiches de postes, organigramme
- **Ateliers compétence/bilans professionnels**
- **Aide à la réalisation de documents RH**
  - Plan de formation
  - Règlement intérieur
  - Règlement des congés, ARTT
  - Compte épargne temps
  - Accompagnement Régime indemnitaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250114-D2025\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2025

Publication : 16/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- Études juridiques statutaires
- Aide au recrutement
- Établissement de la paye / Accompagnement ponctuel à l'élaboration de la paye
- Calcul allocation chômage
- Assistance statutaire pour les collectivités non affiliées : envoi de circulaires, notes, modèles d'actes, Actus Statuts, réponses écrites ou téléphoniques aux demandes de renseignements, participation aux ateliers animés par le CDG (carrières, retraite, journées d'actualités...).

Le Centre de gestion de Vaucluse propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à ses services pour les prestations susmentionnées.

Cette convention reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG84.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG84.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la convention-cadre « Assistance et Conseil en Organisation, Ressources Humaines et Statutaires » du CDG 84.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Le secrétaire de séance**  
Eric UGHETTO




**Le Maire,**  
Michel MEFFRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250114-D2025\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2025

Publication : 16/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

